



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 novembre 2006**

**Mise à disposition à la CAN des sanitaires de Cholette**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 24 novembre 2006

**Président :**

Françoise BILLY

**Présents :**

*Adjoints :*

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

*Conseillers :*

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

**Excusés :**

*Conseillers :*

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006**

DELIBERATION D20060486

**URBANISME ET AFFAIRES  
IMMOBILIERES**

**Mise à disposition à la CAN des sanitaires de Cholette**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les chauffeurs de la Régie des TAN utilisent, au cours ou à la fin de leur parcours, les sanitaires publics situés à proximité immédiate d'un arrêt de bus et ce conformément aux règles de la législation du travail.

La CAN souhaite permettre aux chauffeurs des TAN d'avoir accès aux sanitaires situés à Cholette idéalement placés, qui sont aujourd'hui inutilisés et nécessitent quelques travaux de remise en état.

A partir de ce constat, la CAN propose de prendre en charge la réhabilitation de ces sanitaires et d'en assurer leur entretien en contre-partie de la mise à disposition à titre gratuit de cet équipement. Toutefois si ces sanitaires ne sont plus utilisés par le club de football de Cholette, il apparaît souhaitable d'en permettre néanmoins une utilisation potentielle les jours de match par les usagers du site.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le principe d'une mise à disposition à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération de Niort des sanitaires de Cholette ;
- autoriser la CAN à prendre en charge les travaux de rénovation de ces sanitaires ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec la CAN portant sur la mise à disposition de cet équipement.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Gilles FRAPPIER**